



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Coefficient géographique des établissements de santé à La Réunion.

Question écrite n° 21036

Texte de la question

Mme Ericka Bareigts interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le coefficient géographique relatif aux établissements de santé à La Réunion. Depuis sa création en 2006, le coefficient géographique appliqué à La Réunion n'a augmenté que d'un point, il y a 10 ans. Il est depuis 2009 de 0,31. Cet indice entraîne de manière structurelle un déficit pour les structures de soins, il ne permet pas, en l'état, de compenser les surcoûts supportés par les établissements de santé réunionnais. Sans réévaluation, l'État sera contraint, de manière structurelle, régulière, à de fortes subventions. Ainsi, entre 2017 et 2021, plus de 50 millions d'euros devraient être dépensés par l'État pour équilibrer les comptes du centre hospitalier universitaire de La Réunion. Par ailleurs, le niveau de ce coefficient ne prend pas en compte les risques conjoncturels et épisodiques de grandes ampleur tels que ceux du chikungunya, de la dengue ou plus récemment de la rougeole. En 2018, pour faire face à cette même problématique, le Gouvernement a modifié à la hausse les coefficients géographiques de Guadeloupe, de la Martinique et de Guyane. Une récente étude réalisée à la demande de la Fédération hospitalière de France a démontré qu'une revalorisation de 3 à 4 points était nécessaire à La Réunion. Au regard des enjeux économiques pour les établissements de La Réunion, et par voie de conséquence, sanitaires, elle demande si le Gouvernement prévoit de suivre les recommandations de cette étude, des établissements de santé et de l'ensemble des élus réunionnais.

Données clés

Auteur : [Mme Ericka Bareigts](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21036

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6026

Question retirée le : 21 juillet 2020 (Fin de mandat)